

[Cliquez ici pour visualiser l'infolettre dans votre navigateur](#)



25 mars 2020 • Volume 4 | Numéro 13

Crise exceptionnelle, réponse exceptionnelle

La délégation du conseil général des négociations (CGN) a mandaté aujourd'hui l'équipe de négociation de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) afin qu'elle fasse une contre-proposition, en réponse au cadre de négociation que le gouvernement veut imposer concernant le renouvellement des conventions collectives dans le secteur public.

À la CSQ, la démocratie est essentielle et, en ce sens, la consultation constitue un élément central du processus de négociation. Si la démocratie nécessite du temps et de l'énergie, elle prend aujourd'hui toute sa signification à l'heure de la crise exceptionnelle qui frappe le Québec et le monde entier.

« Des membres de la CSQ sont aux premières lignes de la gestion de cette crise. Du personnel des services éducatifs à la petite enfance, en passant par le personnel de soutien dans les écoles et sans oublier le personnel en soins qui travaille dans les centres de santé et de services sociaux, les travailleuses et les travailleurs de tous les secteurs qui mettent la main à la pâte pour que le Québec affronte cette crise avec sérénité et le moins d'inconvénients possible en ont plein les bras! », affirme la présidente de la CSQ, Sonia Ethier.

Une crise aux effets imprévisibles

Dès qu'il est apparu que la crise du coronavirus frapperait de plein fouet le Québec, la CSQ a répondu à l'appel du premier ministre du Québec en acceptant de collaborer dans la lutte contre la pandémie de la COVID-19.

En ces temps de crise, la situation évolue à la vitesse grand V. Depuis le 15 mars 2020, le gouvernement du Québec insiste pour entreprendre une négociation accélérée avec les syndicats du secteur public, dans l'objectif de conclure rapidement une entente. Le motif invoqué par le gouvernement est de concentrer ses efforts dans la lutte contre le coronavirus.

« La situation a rapidement changé. Force est de constater qu'avec la pandémie qui sévit, le contexte de négociation d'il y a trois semaines n'existe plus aujourd'hui. Les mesures d'urgence ont vite empiété sur les conditions de travail de nos membres. Le gouvernement de François Legault a décidé, le 23 mars dernier, qu'il fallait absolument régler l'ensemble des conventions collectives avant le 29 mars prochain. Avec des conditions de confinement loin d'être optimales pour répondre dans l'adversité, nous y voyons une obligation de solidarité sécurisant ainsi les intérêts de nos milliers de membres tout en maintenant des services publics de qualité », dit Sonia Ethier.

Mesures exceptionnelles, moyens exceptionnels

Comme il est mentionné plus haut, le gouvernement souhaite établir un cadre de négociation rapide afin d'assurer une « paix industrielle » pour une durée de trois ans.

En réponse à cet appel du gouvernement, considérant le contexte de crise et d'incertitude qui sévit, et pour assurer la défense des travailleuses et des travailleurs, les personnes déléguées du CGN ont refusé de s'inscrire dans une négociation accélérée et entendent proposer un tout autre cadre de négociation au gouvernement.

Cette contre-proposition est le fruit d'une consultation des syndicats affiliés à la CSQ réunis en CGN. Au sortir de la rencontre, le mandat conféré au comité de négociation comporte deux objectifs majeurs :

- Prolonger les conventions collectives actuelles pour reprendre la négociation après la crise;

- Établir des garanties pour protéger financièrement nos membres.

Le mandat octroie d'ailleurs à la CSQ la responsabilité d'interpeller le gouvernement pour que la crise actuelle n'escamote pas la possibilité d'ententes sectorielles afin de répondre à des besoins urgents sur le terrain. La Centrale propose donc le déplacement temporel de la négociation des ententes sectorielles à un moment plus favorable tout en prévoyant des aménagements pour l'adoption de solutions à court terme pour les membres.

Les équipes de négociation de la CSQ sont actuellement en rencontre avec les représentants du gouvernement pour présenter les détails de notre contre-proposition. Par souci de respecter le processus de négociation, une communication détaillant la contre-proposition de la CSQ sera envoyée prochainement.

POUR NE RIEN MANQUER DE LA NÉGO...

Suivez l'évolution de la négociation des secteurs public et parapublic en visitant le [site de la CSQ](#) et en vous abonnant à l'[infolettre](#).

